**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

**Band:** 65 (1914)

Heft: 3

**Artikel:** Le nouveau cimetière forestier de la ville de Schaffhouse

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-785858

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

il termine aujourd'hui sa longue et belle carrière, entouré de l'estime et du respect de tous.

Ce fidèle et distingué fonctionnaire, ce vaillant Suisse de bonne et solide roche, va quitter son poste pour jouir en sage, d'un repos bien mérité. Si la république est souvent ingrate, elle ne l'est pas aujourd'hui: elle entoure ce départ de toutes les marques d'une vive reconnaissance et inscrit le nom de Coaz parmi ceux qui ont grandement contribués à la prospérité du pays.

Puisse notre vénéré doyen se reposer et vivre en paix de belles années encore, dans ce petit coin de terre qu'il a si vaillamment servi.



## Le nouveau cimetière forestier de la ville de Schaffhouse.

La ville de Schaffhouse est depuis plusieurs années placée dans l'alternative, ou bien d'agrandir les cimetières actuels, "auf dem Steig" et de "l'Emmersberg", devenus insuffisants ensuite du développement de la ville, ou bien de désaffecter ceux-ci et d'en aménager d'autres. Ensuite de l'examen de différents projets, les autorités communales proposèrent la création d'un cimetière central au Rheinhard, demandèrent les crédits nécessaires, et firent adopter le projet définitif par le Grand Conseil de la ville. Ce projet comportait la création d'un cimetière en forêt, soit dans un peuplement forestier proprement dit, soit dans des champs préalablement boisés. Une semblable idée étant nouvelle et demandant des éclaircissements, le Conseil de la ville sollicita l'avis de personnages compétents. Dans le cas où l'emploi de la forêt comme cimetière était inconciliable avec le but qu'on se proposait, il était décidé de boiser une surface en nature de champ. Les experts désignés, MM. Felber, professeur à Zurich et Steinegger, inspecteur forestier à Schaffhouse, après avoir visité le cimetière forestier de Munich, conclurent que la forêt du Rheinhard convenait à la création d'un cimetière, étant données sa situation, la composition de son sol et la nature de la forêt, et proposèrent de choisir un emplacement convenable. Après que quelques questions financières eurent été résolues, notamment la construction d'un four crématoire, le conseiller Dr Grässel, de Munich, auteur du cimetière forestier munichois, fut chargé de l'étude du projet. Celui-ci jugea que l'emplacement en forêt était favorable, et déconseilla de boiser les champs; les constructions furent projetées en plein bois. Le 2 mai 1913, le Conseil de la ville décida définitivement la création du cimetière forestier.

Les travaux sont maintenant en cours d'exécution; la construction des bâtiments fut confiée, après mise au concours, à un architecte de Schaffhouse. Durant l'hiver 1912/13, la coupe des bois situés sur l'emprise du nouveau cimetière eut lieu, et en été on commença la construction des bâtiments qui sont actuellement près d'être achevés. Différents travaux furent également entrepris, tels que construction de chemins, boisements partiels, amenée d'eau des réservoirs de la ville, et installation d'une clôture. Il est question d'utiliser ce nouveau cimetière déjà en été 1914.

L'idée d'un cimetière moderne, en forêt, nous vient de l'éminent artiste qu'est le conseiller D<sup>r</sup> Grässel, à Munich, qui en fit part à sa ville et le fit exécuter en 1907. Grässel, qui a dans le domaine des cimetières et des monuments funéraires des idées nouvelles, traite dans une brochure cette question au point de vue de l'harmonie qui doit régner entre le tombeau et son monument; il part du principe que les beaux monuments pris isolément ne suffisent pas à donner cette impression d'harmonie, mais qu'il est nécessaire d'avoir leur ensemble, puis il continue à peu près dans ces termes:

"Plus la surface du cimetière est grande, plus l'esthétique y gagne, parce que cela permet d'espacer davantage chaque tombeau ou petit groupe de tombeaux. On retrouve ce caractère dans plusieurs cimetières américains de très grande étendue, et, en plus petit dans ceux de Hambourg et de Brème. Puisque dans la plupart des villes on ne dispose pas de terrains d'aussi grande dimension, et que, par ce fait, les tombeaux pris isolément ne peuvent produire d'effet, il serait alors préférable d'en concentrer un grand nombre sur une petite surface; de cette façon le cimetière, dans son ensemble serait composé de plusieurs petits cimetières, séparés les uns des autres par des haies vives convenant à ce but. On distingue entre cimetières réguliers et cimetières irréguliers suivant la façon dont les tombeaux sont disposés, ainsi que les groupements de tombeaux. La plantation nécessaire a lieu de la façon la plus

favorable lorsque l'endroit choisi est obtenu en déboisant partiellement une forêt, alors on a dès le début un aspect agréable. La forêt de résineux se prète tout particulièrement à ce but, parce que le côté sérieux est renforcé et cela durant l'année entière. On appelle de tels établissements des cimetières forestiers.

Le cimetière forestier de Munich, qui couvre une surface de 55 ha., dans une forêt jardinée, composée de peuplements d'épicéas assez clairsemés, âgés d'environ 30 à 90 ans, n'est pas tout à fait établi d'après ces principes. A côté de cimetières individuels, pour l'installation desquels des coupes rases avec enlèvement des souches furent faites, la surface du peuplement restant est également occupée par des tombeaux, et c'est justement cette partie que le visiteur du cimetière ne trouve pas banale. Cela mènerait trop loin de donner ici une description de cet endroit idéal. Nous ajouterons simplement que d'autres villes allemandes, telles que Pforzheim, Wiesbaden, Francfort s. M., Kaiserslautern suivent l'exemple de Munich."

Le projet relatif à la ville de Schaffhouse demandant une étude approfondie, il ne faut pas s'étonner qu'il ait mis un temps relativement long à parvenir à maturité. Les questions forestières essentielles sont les suivantes: En premier lieu il fallait définir si l'on comprendrait dans l'enceinte du cimetière une partie du champ avoisinant après boisement préalable et en ayant égard aux risques de dégats par le vent. La forêt est passablement exposée aux vents du S-O; encore une question à résoudre. Il fallait en outre examiner comment l'exploitation des bois pouvait être faite sans porter préjudice au cimetière. Un point particulièrement important était le côté financier: le fait de sortir ce peuplement de l'aménagement rationnel du domaine forestier constituait un dommage inévitable et d'autant plus appréciable que ce peuplement est un des plus beaux. Mais ce point de vue ne pouvait être maintenu, car la proximité de la ville donnait à cette forêt une importance toute différente, et il n'est pas impossible que tôt ou tard, des constructions ne soient venues remplacer la forêt, et c'est justement le cimetière qui assurera pour l'avenir sa conservation. Toutes ces questions furent peu à peu résolues. Plus les autorités communales s'occupaient de ce projet, plus celui-ci devenait populaire, jusqu'à ce qu'enfin son exécution fut décidée. La population elle-même s'y intéressait beaucoup.

Le futur cimetière forestier est situé à environ 2 km au N-E de la ville, au S-O de la ligne Schaffhouse-Singen. Il occupe une surface d'environ 12 ha dans la forêt du Rheinhard qui en mesure 43. L'altitude moyenne de ce mas forestier est de 460 m. La situation, par rapport à la ville, est favorable, bien que l'éloignement des quartiers extérieurs opposés soit de 4 km. Pour y accéder, il est préférable de prendre dès la gare de Schaffhouse la ligne du tramway de l'Ebnat; dès la station on pénètre immédiatement en forêt; et, après une petite montée, on arrive au cimetière même. Du côté de la ville, le cimetière est borné par du terrain cultivé, qui est momentanément encore utilisé comme tel. Au N-E, contre la ligne du chemin de fer, se trouve le nouveau quartier industriel Ebnat. On pourrait considérer la proximité de ce quartier industriel comme un inconvénient, mais ce dernier disparaît par le fait que le cimetière se trouve sur un plateau haut de 50 à 60 m et qu'une pente boisée le sépare des constructions. Pour l'isoler encore plus complètement, et pour faire disparaître tout à fait l'inconvénient, le Conseil de la ville a décidé de boiser un champ qui élargirait le rideau du côté d'Ebnat, d'environ 30 mètres. Cette décision mérite d'être signalée, car elle prouve de la part des autorités une connaissance exacte du rôle hygiénique de la forêt située près des villes. Une telle mesure frappe d'autant plus à une époque où, par spéculation, on écarte toute question de sentiment.

Le sous-sol du cimetière est formé d'alluvions en dépôts superposés d'un ancien lit du Rhin, composé de gravier et de sable en mélange à de l'argile. La prédominance en couches meubles de gravier et de sable, rend le sol favorable à la décomposition.

Relativement à la surface du cimetière, on a admis le chiffre de 12 ha en se basant sur la population actuelle de 19,000 habitants, sur l'augmentation probable de cette population, ainsi que sur le chiffre moyen des décès. Pour le moment on n'aménagera en cimetière que 3 ha. D'après l'expérience acquise à Munich, le cimetière forestier exige une surface environ trois fois plus grande que le cimetière commun. Si la surface admise ne suffisait plus dans un certain nombre d'années, un agrandissement dans la direction de l'Est pourra être exécuté.

(A suivre.)

